



**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2014**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 1^{er} décembre deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**14-12-167 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**14-12-168 POINT 4
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ
POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE les revenus s'établissent comme suit :

Revenus	Montant
Taxation 2015	619 369 \$
Compensations tenant lieu de taxes	35 784 \$
Autres revenus de sources locales	36 038 \$
Subventions	76 589 \$
TOTAL DES REVENUS	767 780 \$

ATTENDU QUE les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant
Administration générale	254 966 \$
Sécurité publique	135 447 \$
Transport routier	156 621 \$
Hygiène du milieu	151 759 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 371 \$
Loisirs et culture	76 747 \$
Autres dépenses	3 810 \$
Affectations à des fins fiscales	(70 941 \$)
Remboursement dette long terme	8 200 \$
Immobilisations à même le fonds général	38 600 \$
Affectations du surplus affecté	(29 800 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	767 780 \$

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l'année 2015, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 767 780 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes, soient et sont, par les présentes, adoptées.
2. Un document explicatif du budget 2015 soit distribué gratuitement à toutes les adresse civiques comprises sur le territoire de la municipalité, à même le journal municipal « Le P'tit Rapide des Cèdres » - Édition de décembre 2015 et publié également sur le site internet de la Municipalité. Un résumé sera publié également dans un journal de la région.

14-12-169

**POINT 5
TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2015, il y a lieu de déterminer pour cet exercice financier les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient;

ATTENDU QUE par les règlements 06-122, 86-73, 03-114 et 12-145 la Municipalité de Mont-Saint-Michel peut modifier, par résolution, les taux, les tarifs et les compensations pour divers services;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière imposable est de 57 149 000 \$;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Pour l'année 2015 les taux, les tarifs et les compensations, soient les suivants :

CODE DE TAXE	TITRE - TAXE	TAUX / TARIF
1	Foncière	0,85 ¢ / 100 \$
110	Eau	275,00 \$
111	Eau – Pied linéaire	0,35 ¢ / pied
130	Ordures - Résidence	180,00 \$
131	Ordures – Commerce	200,00 \$
133	Ordures - Bac supplémentaire – Résidence	180,00 \$
134	Ordures – Bac supplémentaire – Commerce	200,00 \$
135	Compensation – Roulotte	80,00 \$
190	Ordures – Roulotte	180,00 \$
191	Permis de séjour – Roulotte	120,00 \$

14-12-170

**POINT 6
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2015-2016-2017**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) prochaines années;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 fait partie intégrante de la présente résolution.

14-12-171

**POINT 7
APPROPRIATION – SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit terminer l'année financière 2014 avec un surplus au 31 décembre 2014 d'environ 58 000 \$

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Qu'une appropriation d'un montant de 30 000 \$ soit puisée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2014 afin de combler le budget pour l'équilibre budgétaire 2015.

14-12-172

**POINT 8
TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUTES TAXES DUES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit fixer le taux d'intérêt sur toutes les taxes dues;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le taux d'intérêt applicable aux comptes de taxes dus à la Municipalité de Mont-Saint-Michel, et non payer à leurs échéances, soit de 18 % l'an, et ce, pour l'année 2015.

**POINT 9
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

14-12-173

POINT 10
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 19 h 45.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale